

Conchy les Pots avait pour curé L.J. Boisseau qui prêta le serment de fidélité à la Constitution. En novembre 1793, il renonça à son état de prêtre (abdicataire), se retira à Paris puis revint après le Concordat de 1801.

St Nicalse avait pour curé J.F. Vacquier qui ne prêta serment qu'en 1791 après avoir fait des réserves en 1790. En novembre 1793 il refusa d'être abdicataire, mais il y fut obligé. Il mourut dans sa paroisse en 1797. En octobre 1791, les deux cures furent réunies en une seule, celle de Conchy les Pots.

En février 1790 furent créés les départements, districts, cantons et communes. Le canton de Ressons compta alors 19 paroisses auxquelles s'ajoutait, pour Conchy, la paroisse de St Nicalse. Sur les écrits de l'époque on lit en avril 1791, pour les impositions: Conchy les Pots et Plessier-St Nicalse. En décembre 1791, pour l'entretien des routes: Conchy les Pots et St Nicalse lès Conchy. A partir de 1793: commune de Conchy-St Nicalse.

Communiqué par Mr Daniel PILLOT

LIBRE PENSEE

Comme vous pouvez le constater, la page 4 n'est pas particulièrement longue à lire.

Les informations ne se bousculaient pas ce trimestre. Même pas une petite polémique bien de chez nous pour réveiller quelque vieil antagonisme.

Peut-être n'y a-t'il là qu'une simple réaction viscérale et, somme toute, assez raisonnable :

Quand on a devant soi un véritable adversaire, avec une vraie guerre dont personne ne sait jusqu'où elle ira ni comment elle cessera, on laisse tomber les petites querelles locales.

Peut-être plus simplement s'agit-il d'un simple engourdissement dû à un hiver particulièrement précoce.

Les premières chutes de neige ont tout gelé: même notre cadre "Etat Civil" reste désespérément vide.

Quand je dis "désespérément", c'est une façon de parler. Car il y a au moins une bonne nouvelle, dont personne ne se plaindra: il n'y a pas eu de décès à Conchy au cours des 4 derniers mois. Plus inquiétant, il n'y a pas eu de naissance non plus.

Conchyliens, Conchyliennes, vous savez ce qu'il vous reste à faire !

Bonne année.....

G. Collin

DIVAGATION DES CHIENS

Suite aux nombreuses plaintes concernant les chiens errants dans la commune, il est de mon devoir de vous signaler les risques encourus par les propriétaires.

1° - Les risques qu'ils font encourir aux autres usagers de la voie publique, en cas d'accident, votre responsabilité est totalement engagée et même bien assurée, cela peut coûter très cher.

2° - Selon l'article 213 du code rural, le Maire doit prendre toute mesure pour empêcher la divagation des chiens et des chats; entre autre, celle d'avoir recours à la mise en fourrière, et s'il n'y a pas d'identification possible ou que le propriétaire ne se fasse pas connaître dans un délai de quatre jours, l'animal sera abattu.

Lè Maire G. HARANG

VIE PAROISSIALE

MESSES A CONCHY :

Dimanche 27 Janvier

Dimanche 24 Février

Dimanche 24 Mars

ETAT CIVIL

R.A.S.

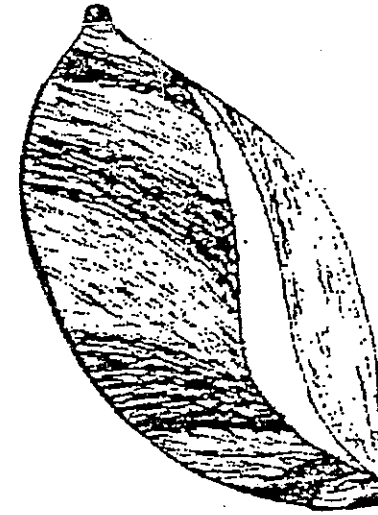
Ce journal a été tiré à 200 exemplaires. Ont participé à sa rédaction:

Mesdames: HARANG et COLLIN, Messieurs HARANG, PILLOT, COLLIN.

Rédactrice: Aurore COLLIN.

B.M.O.

Bulletin Municipal Officiel



LE CONCHYLIEN

SOMMAIRE:

EDITORIAL
VIE ASSOCIATIVE
FESTIVITES
LIBRE PENSEE

LETTRE DU MAIRE
VIE PAROISSIALE
ETAT CIVIL
NOTRE HISTOIRE

EDITORIAL

Au seuil de cette nouvelle année, la misère est toujours là. Certes, les pays de l'Est ont pris le chemin de la Liberté, mais leurs habitants ont toujours faim et froid. Nos propres déshérités souffrent eux aussi de la même maladie depuis quelques années.

Et voici que d'autres calamités emboîtent le pas aux catastrophes dans le cortège des événements. Après quelques révolutions et deux guerres mondiales au 20^{ème} siècle, la plupart des pays s'accordent pour le soutien aux Droits de l'Homme et la volonté d'éviter la guerre. Il me semblait même que les Droits de l'Homme étaient reconnus par tous les peuples du monde.

Rêve ou naïveté ?...

" Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression. " (Préambule à la déclaration universelle des droits de l'homme)

Faut-il se battre ou abdiquer ? L'avenir nous apportera peut-être quelques éclaircissements. Pour l'heure, souhaitons, comme André Malraux, " que la victoire demeure avec ceux qui auront fait la guerre sans l'aimer ". Ou bien, comme on le dit plus simplement, Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté !

Meilleurs vœux à tous...

Aurore COLLIN

LETTRE DU MAIRE

1990 est entrée depuis quelques jours dans l'album aux souvenirs. Une année se termine, une autre commence et on ne sait si l'on doit se désoler du temps qui passe trop vite ou se réjouir de ce futur tout neuf qui nous est offert. Il est plus sage de se réjouir et d'envisager cette nouvelle année comme une bonne et heureuse année.

Que vous souhaiter aujourd'hui ? Certes, le bonheur et la santé pour vous et vos proches et, bien sûr, pour tous les habitants de notre village. Mais cela n'est guère original, et je voudrais formuler trois vœux.

D'abord celui de la paix. Paix dans le monde, dans notre pays, mais aussi dans notre petit coin de France dont nous sommes tous ici les gérants et les responsables. Qui, moi le premier, ne commet parfois d'erreurs de jugement, ne succombe à l'impatience ou, disons le, à la fatigue ? Il faut savoir de temps en temps, et cette période de nouvel an en est l'occasion, recoller les morceaux, s'interroger sur ce qu'a pensé l'autre et sur la déception qu'on a pu, souvent sans le vouloir, lui infliger. C'est donc d'abord cette paix que je vous propose et que je vous souhaite.

Mon deuxième vœu est celui de la réussite pour notre commune, pour les projets que nous développons, les efforts que nous déployons : les travaux de rénovation de notre groupe scolaire et de la mairie, qui vont voir leur achèvement ce mois-ci, le renforcement du réseau électrique, entre autres....

Pour l'année 1991, le renforcement et l'assainissement de la rue de la Marlière ainsi que celui de la rue de la Poterie sont à l'étude, et devraient se concrétiser dans le courant de cette année. Autre projet qui devrait se réaliser, l'équipement en réserves d'eau pour le secours-

incendie. Je ne vous cite que ceux-là, car c'est le programme d'investissement prévu pour 91.

D'autres études sont en cours, telles que l'assainissement des eaux fluviales pour l'ensemble du territoire, étude que j'ai demandée à la D.D.A.

Suite à l'enquête sur le classement des terres qui a lieu actuellement, certains propriétaires pensent que leurs terrains sont des terrains à bâtir. Cela m'inspire un troisième vœu : que ces personnes fassent une demande d'urbanisme (c'est le seul moyen d'en avoir la certitude). Tout cela doit porter ses fruits si nous nous unissons.

Voilà les vœux de votre Maire, auxquels vous me permettrez d'ajouter la bise traditionnelle à chacun. Bonne année à vous, mes chers concitoyens et amis, bonne année à notre commune.

Le Maire, G. HARANG

VIE ASSOCIATIVE

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE BOULOGNE, CONCHY, HAINVILLERS ET ALENTOURS

Le 3 Novembre 1990, les Conchyliens étaient nombreux au château de Boulogne. Il y a donc tout lieu de penser qu'ils seront encore plus nombreux à assister, à Conchy cette fois, à la conférence que donnera Monsieur Pierre LEPAGE. Rappelons que c'est lui qui est à l'origine, par sa découverte, de la cérémonie dont il est question ci-dessus (voir à ce sujet les deux derniers numéros du Conchylien).

Cette conférence, étayée par une projection de documents, aura pour thèmes :

AURA ET CHUTE DE JOFFRE et LA BATAILLE DE LA SOMME

Nous espérons que ces sujets sauront retenir l'attention des Conchyliens; personne en effet ne saurait rester indifférent à ces temps extrêmement forts de l'histoire de notre région.

Rendez-vous donc le Samedi 9 Mars à 15 h 30, salle des Fêtes. L'entrée est gratuite.

PING - PONG

Retenez bien cette date : Dimanche 10 Mars 1991

C'est le jour du Grand Tournoi de Ping-Pong de Conchy les Pots. C'est un tournoi " open " : tout le monde peut y participer sans crainte, notre niveau moyen étant encore très " amateur".

Vous pouvez aussi venir en simples spectateurs, c'est gratuit et vous pourrez vous désaltérer à notre buvette et surtout participer à notre Tombola dotée comme de coutume de lots de grande valeur.

Alors, cet après-midi là, pas d'hésitation: larguez votre télé et rendez-vous à la salle des Fêtes à 14 heures.

Si vous souhaitez participer au tournoi, inscrivez vous le plus tôt possible auprès de Mr Collin (bureau de Poste) et au plus tard le Dimanche matin à la salle des Fêtes.

BUTTERFLY

Madame Harlay vous présente tous ses vœux de bonne et heureuse année et tient à remercier tous les bénévoles qui l'ont aidée lors des différentes manifestations organisées pour réunir les fonds nécessaires à l'achat des costumes de ses majorettes.

Elle tient de même à remercier Monsieur le Conseiller Général Guy Desessarts pour son intervention auprès du Président du Conseil Général de l'Oise afin de nous obtenir une subvention.

- Un petit mot sur nos répétitions du mercredi -

De 14 à 16 heures, Madame Hetté entraîne nos petites: 1/2 heure d'assouplissement et de gymnastique, 1/2 heure de technique et 1 heure de travail d'ensemble. Tout ce petit monde est dans l'ensemble assidu et prépare la sortie du 12 Mai avec sérieux. Ce sera notre première exhibition et le trac sera là, nous comptons sur la compréhension du public. Géraldine Harlay et Séverine Berger conduiront notre troupe lors des démonstrations.

Pour ce 12 Mai, que nous voulons exceptionnel, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés. Vous voudrez bien vous faire connaître auprès de Mme Harlay; si vous avez des dispositions pour peindre, décorer, découper et des idées originales, vous serez les bienvenus.

- Nos festivités à venir -

Thés dansants avec Rétropic :

Le Premier Mai

Le 15 Septembre

FESTIVITES

En dehors des deux manifestations dont il est question dans les articles précédents, le premier trimestre ne verra pas de festivités remarquables.

C'est l'hiver, et il faut en profiter pour préparer les deux grands temps forts des festivités 1991:

- Le 12 Mai verra la première sortie des Majorettes " Butterfly ". A cette occasion, nous organisons une Fête des fleurs, à laquelle toute la population est conviée à participer.

Nous comptons sur l'aide de tous pour la réalisation des fleurs de papier, du char.....et puis, bien sûr, fleurissez vos maisons ce jour-là !

- Le 28 Juillet, jour de la Fête de Conchy avec la deuxième " Folie aux Pots ". A cette occasion, nous envisageons une exposition sur le thème:

" Conchy et les environs à travers les photographies et les cartes postales "

Entre ces deux événements, il y aura bien entendu le Feu de St Jean (29 Juin) et le feu d'artifice (13 Juillet)

NOTRE HISTOIRE

QUERELLE DU PASSE: CONCHY - ST NICAISE

Nonagénaires et octogénaires nés dans le village gardent en mémoire l'animosité qui régnait entre les habitants de Conchy et ceux de St Nicaise. Fouillons les archives et écoutons les témoignages du passé pour comprendre les origines et les raisons d'une telle mésentente.

Saint Nicaise ne fut jamais une commune distincte malgré les efforts de ses habitants pour obtenir son autonomie. Mais Conchy et St Nicaise furent, pendant près de six siècles, des paroisses différentes.

" Conchiacum " de l'époque romano-franque n'était sans doute qu'un groupe d'habitations rudimentaires au milieu des bois et des étangs, le défrichement pour la mise en culture n'ayant commencé qu'à partir du X^{ème} siècle. Cet ancien village, appelé plus tard Cousfy, occupait la partie ouest du village actuel, dans un vallon marécageux. Son église, à l'emplacement de l'église d'aujourd'hui, fut commencée, d'après son architecture du bas-côté nord, au XI^{ème} siècle. Le seigneur de Tilloloy fit bâtir le chœur au XII^{ème} siècle, sur pilotis dit-on. La voûte datait du XV^{ème} siècle. La façade et la nef furent reconstruites en briques après la Renaissance. De l'ancien manoir féodal construit près de cette église on ne sait à peu près rien car il était déjà en ruines avant la Révolution.

La chapelle de St Nicaise, à l'emplacement du Monument aux Morts actuel, était beaucoup plus récente: ce ne fut qu'au XIV^{ème} siècle qu'un seigneur de Pont-Létrier en fit commencer la construction qui ne fut achevée qu'au XVI^{ème} siècle. Mais la paroisse pouvait

s'enorgueillir aussi de son passé. Pour arrêter l'invasion des Normands au IX^{ème} siècle, des châteaux-forts furent construits à des points stratégiques de voies de communication: c'est probablement l'origine de Vaussoir transformé ensuite en hospice, et de Pont-Létrier confié ensuite aux Templiers puis à un seigneur. Vers le X^{ème} siècle, un Plessier se constitua à l'intersection du vieux chemin Montdidier-Noyon et du " chemin des Rouillers " créé à cette époque le long du Matz. Ce Plessier prit de l'importance et au XIV^{ème} siècle la nouvelle paroisse prit le nom de Plessier-St Nicaise.

La terre de Conchy, qui relevait de la Châtellenie de Montdidier, ainsi que Pont-Létrier, fut érigée en fief de bonne heure: le seigneur Jean de Conchy rendit hommage à son roi Philippe-Auguste et participa à la bataille de Bouvines en 1214. Après lui Jehan du Plessier puis Bernard du Plessier furent seigneurs de Conchy, ce qui laisse supposer que Conchy et le Plessier étaient confondus en un seul fief. Plus tard, à partir de 1524, Jean de Soyécourt et ses descendants jusqu'à la Révolution (familles de Soyécourt, de Belleforière, de Selgnières) étaient seigneurs de Tilloloy, de Conchy, d'Arny...etc mais St Nicaise n'est pas mentionné comme fief particulier. Du point de vue seigneurial, on associait donc Conchy - St Nicaise.

Sur le plan cléricale, il en était autrement...

La paroisse de Conchy dépendait de l'évêché de Noyon: sa cure, sous l'invocation de la Vierge, était conférée par l'abbé de St Eloy à Noyon. Elle était du doyenné de Nesle. Les gros décimateurs étaient l'abbaye de Morienval pour les 2/3 de la dîme et l'abbaye de St Eloy pour le tiers restant. Pour la justice, elle était du bailliage de Roye.

La paroisse de St Nicaise, qu'on appelait aussi Conchy-St Nicaise, dépendait de l'évêché d'Amiens. Elle appartenait au bailliage de Montdidier. Les hameaux du Plessier, de la Marlière et de Pont-Létrier faisaient partie de cette paroisse.

Le lieu-dit " La Dîme à Trois " indique sans doute que la dîme était perçue en cet endroit par les trois curés de Boulogne, Conchy et St Nicaise.

Conchy avait, vers 1150, des archers formant une milice qui, en 1214, participa à la bataille de Bouvines aux côtés de Philippe-Auguste. Plus tard, en 1580, St Nicaise eut ses " Archers du Roy ": cette compagnie dépendait du bailliage de Roye et du doyenné de Nesle, ce qui laisse penser qu'elle fusionnait avec l'ancienne milice de Conchy.

A la veille de la Révolution, il y avait donc deux paroisses distinctes. On a retrouvé les cahiers de doléances de " La Paroisse, communauté et municipalité de Conchy-les-Pots " rédigés par son curé Boisseau, mais il n'existe aucune trace de cahiers de la paroisse de St Nicaise: ont-ils été perdus ou n'ont-ils jamais existé ? Le domaine appartenait alors au marquis Joachim Charles de Selgnières, seigneur de Tilloloy, Conchy, Amy, etc....

En 1790, il existait toujours deux paroisses:

(voir suite Page 4, rubrique " Notre Histoire ")